

Paris, le 29 juillet 2009

Chère Consœur, Cher Confrère,

L'Ordre national des infirmiers est à présent une réalité ; il est d'ores et déjà entré dans l'action, au service de notre profession tout entière et des valeurs que nous portons.

Il a déjà pris sa place auprès de nos consœurs et confrères européens et internationaux pour mieux faire entendre notre voix dans les débats sur l'évolution de nos systèmes de santé, sur les grandes orientations de santé publique et les questions d'éthique.

Aujourd'hui, je m'adresse à vous pour que, ensemble, nous en fassions pleinement ce qu'il doit être : **une grande force collective de progrès pour les infirmières et les infirmiers, les patients et le système de santé français.**

Pourquoi avons-nous voulu un Ordre des infirmiers ?

Parce que les soins infirmiers ne sont pas un métier comme un autre. Ils relèvent, pour nous, d'un engagement profond, au bénéfice de toute personne dans les moments les plus sensibles et, souvent, les plus difficiles de la vie. Les infirmiers jouent un rôle essentiel dans la vie de nos concitoyens, qu'ils soient isolés, jeunes ou âgés, crucial pour les soins, la prévention, l'éducation et l'accompagnement dans de très nombreux secteurs.

Conscients de ces enjeux et du rôle que les infirmiers peuvent jouer dans les évolutions à conduire, nous voulons aujourd'hui être reconnus comme des **professionnels autonomes, responsables**, et pouvoir influencer sur notre avenir. Parce que les soins infirmiers et leur qualité ne peuvent être laissés à une seule logique économique et gestionnaire, au détriment des patients que nous prenons en charge au quotidien.

Avec la loi du 21 décembre 2006 qui a créé notre Ordre national, **les infirmiers ont rejoint le petit nombre des professions majeures : celles qui ont le privilège de s'administrer elles-mêmes en toute indépendance. Nous sommes fiers de cette reconnaissance enfin acquise. Nous nous attacherons à en développer toutes les potentialités.**

Le législateur nous confie en effet de nombreuses missions : *définir et faire respecter les principes éthiques de la profession, défendre son honneur et son indépendance, développer sa compétence, conseiller et soutenir les infirmiers, contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins.* Enfin, seul parmi toutes les institutions ordinales françaises, il doit **"assurer la promotion de la profession"**.

Il ne peut être réduit à une administration ou une juridiction ; ni même à l'ensemble de nos 124 conseils élus (départementaux, régionaux et national). Il coïncide vraiment avec la profession : chacun d'entre nous va désormais être *"membre de l'Ordre national des infirmiers"*.

Des tâches considérables nous attendent. Nous nous y attaquons avec enthousiasme et détermination.

Quelles seront nos priorités ?

Nous devons dès les prochains mois relever deux défis : bâtir les structures sans lesquelles il nous serait impossible d'assumer nos missions ; et, en même temps, commencer de servir au mieux la profession et les patients. Nos premiers chantiers sont les suivants :

Définir et défendre une éthique infirmière à l'écoute des enjeux d'aujourd'hui, pour partager nos pratiques et les adapter de façon responsable aux évolutions de notre société, en tenant compte des situations inédites, depuis les services de pointe jusqu'au domicile des patients.

Faire évoluer la pratique infirmière dans tous les lieux d'exercice et promouvoir un niveau de formation à la hauteur des expertises cliniques que nous souhaitons développer, afin de garantir la qualité des soins infirmiers et développer nos champs d'intervention.

Soutenir l'évolution de nos nouveaux rôles, dans le cadre des exercices spécialisés déjà existants (IADE, IBODE, puéricultrices), mais aussi pour ceux à venir (psychiatrie, prises en charge des patients chroniques, premiers recours, ...).

Faire entendre clairement la voix des infirmiers dans tous les lieux de décision, en France et en Europe. Pour cela, l'Ordre est **la seule collectivité formée des 490 000 infirmières et infirmiers membres**. Il nous unit tous.

La cotisation : quel montant et pour quoi faire ?

Après une étude rigoureuse des charges minimales à financer, et avec le concours d'experts spécialisés, vos élus ont fixé la cotisation ordinale pour l'exercice mai 2009/ avril 2010. Elle se monte à *75 euros par an, soit 6,25 euros par mois, ou encore 20 centimes par jour*.

Bien sûr, tout prélèvement obligatoire semble toujours trop élevé, au moment où il faut l'acquitter. Mais gardons-nous de céder à l'illusion d'une politique dépourvue de moyens. Apportons la preuve que la profession est capable de comprendre les réalités et, mieux que quiconque, d'investir pour promouvoir la qualité des soins infirmiers et son propre avenir.

Nous sommes conscients de nos responsabilités envers vous. Nous avons donc fait le choix d'un Ordre indépendant, efficient et transparent.

Indépendant, car défendre et promouvoir l'indépendance d'exercice des infirmiers suppose celle de l'Ordre national des infirmiers lui-même. Pour réussir, nous ne pouvons et ne devons donc compter que sur nous-mêmes. Seule la contribution de chacun d'entre nous le permettra.

Efficient, c'est à dire performant au meilleur coût. Pour vous conseiller et vous soutenir au quotidien, contribuer à l'excellence des soins, tirer vers le haut l'avenir de notre profession à la mesure de son potentiel, nous devons avoir une crédibilité sans faille. Notamment nous entourer des compétences indispensables. Mais nous réduirons nos coûts au minimum possible. C'est un très grand défi d'avoir fixé la cotisation à 75 euros par an, alors que **la plus basse de toutes les autres cotisations ordinales françaises est de 125 euros**. Nous ferons tout pour le relever.

Transparent : notre budget est publié et nos comptes le seront aussi. 50% de ce budget ira directement au plus près de vous, dans les départements et les régions, 3% ira au Conseil national, le reste aux services communs qui travailleront au bénéfice de l'ensemble. Les sommes versées à certains élus, pour indemniser leurs pertes de revenus, ne représenteront que 1,7% du total. Ainsi, je vous promets que notre investissement commun sera bien employé.

Chère Consœur, cher Confrère, vous le savez, notre profession a besoin de parler avec force ; d'une voix unifiée, crédible et claire. Notre Ordre, c'est à dire nous tous, sera cette voix, son Assurance qualité et son Plan d'avenir.

Veuillez recevoir, je vous prie, l'assurance de mes sentiments très confraternels et dévoués.

Dominique LE BŒUF

